

ASBL INITIATIVE ANTONIN ARTAUD

RAPPORT D'ACTIVITES 2020



LE PORT DU MASQUE EST **OBLIGATOIRE**
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE **BRUXELLOIS** !



HET DRAGEN VAN EEN MONDMASKER IS **VERPLICHT**
OP HEEL HET **BRUSSELS** GRONDGEBIED!



Rue du Grand Hospice 10
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218 31 32
Fax : 02/218 05 29
e-mail : habitats18@skynet.be

TABLE DES MATIERES

Page

En guise de prologue...	3
1. Historique de l'Initiative Antonin Artaud	4
2. Cadre légal	5
2.1. Conseil d'administration	5
2.2. Le personnel	5
2.3. Liste des membres de l'Assemblée Générale	6
3. Le travail	6
3.1. Les objectifs	6
3.2. Optique de travail	7
3.3. Ethique de travail	8
3.4. Accompagnement et technique d'intervention	8
3.4.1. Le processus de candidature	8
3.4.2. Le référent principal et le co-référent	9
3.4.3. Les permanences	9
3.4.4. Les visites à domicile	9
3.4.5. GSM de garde : 24h/24h	9
4. Données statistiques sur la population des habitations protégées	10
4.1. Age	10
4.2. Sexe	10
4.3. Etat civil	11
4.4. Problématiques psychiatriques	12
4.5. Sources de revenus	12
4.6. Candidatures/envoyeurs	12
4.7. « Turnover »	13
5. Situation des places agréées	13
6. Nombre de jours réalisés	14
7. Participation socio-culturelle	14
7.1. « Art.27 »	14
7.2. Journées d'excursion	14
8. Activation: partenariat avec le centre de jour « den Teirling »	15
9. ASBL Hermes Plus	15
10. Job-coaching	16
11. Les appels vidéo	16
12. PsyCot	17

13. Circuit	17
14. Gestion du patrimoine	17
15. Contacts externes	18
15.1. Membre et participation dans différentes plateformes	18
15.2. Formation	19
16. Résumé Psychiatrique Minimum	19
17. Responsabilité médicale	19
18. Service de Médiation Santé Mentale	19
19. Dossier électronique OBASI	20
20. Perspectives d'avenir	20

En guise de prologue...

COVID-19 : Annus horribilis !

L'année 2020 a été dominé par un virus. Le coronavirus qui a mis le monde entier à l'arrêt, a été une surprise totale. Personne n'aurait pu prévoir que l'arrivée d'un mystérieux virus, provenant de Wuhan, aurait créé un si grand impact sur nos vies en 2020. Que le monde, tel que nous le connaissons, serait mis à l'arrêt. Que toutes les choses et actions du quotidien – aller au restaurant avec des amis, embrasser ses grands-parents, partir en vacances à l'étranger - n'étaient tout à coup, plus possible.

En 2020, les certitudes ont été ébranlées. Ce qui était normal est devenu anormal et l'anormal a été présenté comme la nouvelle normalité !

La capacité d'adaptation, la maîtrise de soi et la patience de chacun ont été mises à l'épreuve. Avant tout, il était demandé aux gens de soumettre leur intérêt individuel à l'intérêt général. Afin de protéger la partie vulnérable de la société, tout le monde a dû faire des sacrifices. Et donc, les restaurants, les salles de concert et les théâtres ont dû fermer leurs portes. Nous n'avions plus le droit de nous rencontrer, nous ne pouvions plus nous serrer la main et nous devons travailler à la maison. Un arsenal de « mesures corona » a été imposé à la population : lockdowns, couvre-feu, masques, distance d'un mètre et demi, bulle sociale, télétravail, interdiction de se réunir, tests PCR, quarantaines, zones rouges, etc.

Bien que les mesures citées plus haut visent à diminuer les chiffres de la "covid-19", les dommages collatéraux (faillites, traitements médicaux reportés, anxiété et dépression, mysophobie, suicides, violence intrafamiliale, ...) sont malheureusement nombreux. Certaines mesures sont-elles disproportionnées ? Cette pandémie provoque-t-elle une dualisation de la société ? Les avis sont partagés, les réponses sont divergentes...

L'année 2020 a été terrible, mais la société s'avère plus résistante qu'on ne le pensait ; elle a été mise à rude épreuve (au sens propre comme au sens figuré), mais elle ne s'est pas effondrée. On peut espérer qu'en 2021, une immunité de groupe " libératrice " sera obtenue, qui mettra fin à ce que beaucoup perçoive comme une dystopie.

Bien évidemment, 2020 a également été une année très spéciale dans le fonctionnement quotidien de l'Initiative Antonin Artaud.

En réponse à diverses circulaires et directives du Conseil national de sécurité, d'Iriscare et de la Commission communautaire commune, nous avons été contraints de prendre un certain nombre de mesures visant à la fois à garantir la continuité des soins et à réduire le nombre de contacts « à risque » :

- * en ce qui concerne l'organisation du personnel, deux membres ont été présents chaque jour, à tour de rôle ;
- * la permanence s'est organisée sur rendez-vous, tous les lundis matin et tous les vendredis matin; uniquement pour les résidents qui viennent chercher un budget et/ou des médicaments + situations urgentes
- * les visites à domicile et l'accompagnement hors du domicile ont été évitées, sauf en cas d'urgence, de la santé physique du résident et/ou de mauvaise santé;
- * accueil téléphonique tous les jours ouvrables de 9h00 à 16h00 ;
- * garde 24h/24h pour les situations urgentes via le GSM de garde.
- * réunion hebdomadaire d'équipe par vidéo-conférence.

Parallèlement à l'évolution favorable des "chiffres corona", notre mode de fonctionnement est progressivement revenu à la normale.

L'Initiative doit également remplir une enquête quotidienne de Sciensano concernant le nombre de malades touché par la Covid-19 parmi le personnel et les résidents. Seuls deux personnes de nos résidents ont contractés la COVID-19, à l'occasion « nota bene » d'une hospitalisation ! Un seul membre du personnel a été infecté. Nous pouvons conclure que l'Initiative a été presque épargnée par les vagues du Corona !

Le fait que la volonté de se faire vacciner soit élevée, tant chez les résidents que chez le personnel, donne de l'espoir pour 2021. Espérons que 2021 sera une Annus mirabilis !

1. HISTORIQUE DE L'INITIATIVE ANTONIN ARTAUD

Les habitations protégées sont un projet issu du Centre de Santé Mentale Antonin Artaud. Dès sa création, le CSM met graduellement en place un travail qui offre un accompagnement ambulatoire à des personnes qui présentent des troubles psychiatriques lourds (ex : psychose). Parallèlement au suivi médical, une des facettes les plus importantes du travail, est l'accompagnement intensif à domicile. Par le soutien à différents niveaux, il s'agit d'insister sur l'idée que les personnes peuvent vivre une vie personnelle et sociale malgré leurs capacités limitées liées à leur problématique.

Au fil du temps, cette façon d'envisager l'accompagnement a pris de l'ampleur. Les Habitations Protégées ont été créées dans ce contexte. A partir de ce moment-là il y eu une distinction entre le travail du centre de santé mentale et l'organisation d'un accompagnement plus précis, à domicile, d'un groupe de patients. Ce qui s'est traduit par l'agrément de 18 places d'habitations protégées individuelles en 1994. Ces appartements individuels sont disséminés dans différents endroits de la Ville de Bruxelles. Au fil des années l'ASBL a obtenu une extension de 8 places supplémentaires. Actuellement nous avons donc un **agrément de 26 places d'habitations protégées individuelles**.

Les habitations protégées sont constituées en ASBL : l'ASBL Initiative Antonin Artaud relie trois partenaires: le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud, les hôpitaux IRIS Brugmann et Saint-Pierre, et un troisième partenaire, à savoir un groupe de personnes issues du monde socio-culturel, externe par rapport aux deux premiers.

2. CADRE LEGAL

2.1 Conseil d'administration

MEYER Siska, présidente (N)
BUYSE Marijke, secrétaire (N)
DUMONT Jérôme, trésorier (F)
JANSSENS Patrick (N)
LAMBEAU Carine (F)

Membres suppléants :

DUSART Michelle (F)
HAOUARI Redouane (F)

2.2. Personnel

Coordinateur

DEGROOTE Nicolaas, assistant social (N) 28,5 h/sem

Accompagnateurs

COPPENS Joyce, assistante sociale (N) 38h/sem
(fin de contrat le 13.09.2020)

BENAISSA Nawel, assistante sociale (F) 38h/sem

VAN CAUWENBERGH Sonia, infirmière sociale (N) 30,5h/sem

VANDE PERRE Coline, assistante sociale (F) 38h/sem
(contrat à durée indéterminée à partir du 14.09.2020)

Détachés au Centre d'Activités « den Teirling »

DEBOODT Yasko, accompagnateur (F) 19h/sem
(entré en service le 14.07.2020)

Détachés pour l'asbl Hermes Plus

WAUTERS Ilse, assistante sociale (N) 19h/sem

Collaboratrice administrative

UFITAMAHORO Hildegard (F) 19 h/sem
(en congé de maladie depuis le 27.11.2018)

GREGOIRE Cristel (F) 19h/sem
(fin de contrat le 21.02.2020 – remplacement Hildegard Ufitamahoro)

COPPENS Ariane (F) 19 h/sem
(entrée en service le 01.06.2020 – remplacement Hildegard Ufitamahoro)

Collaborateur technique

JAMLI Abdelhak (F) 38h/sem

Responsable médicale

Dr BOCKEN Renilde, psychiatre (N) 3h/sem

2.3. Liste des membres de l'Assemblée générale

BUYSE Marijke (N)
DEGOLS Caroline (N)
DEMOTTE Véronique (F)
DESTREE Jean (F)
DIEDERICH Patricia (F)
DUSART Michelle (F)
HAOUARI Redouane (F)
HENNAUX Philippe (F)
JANSSENS Patrick (N)
LAMBEAU Carine (F)
MEYER Siska (N)
RENSON Marc (F)
ROELANDT Micheline (N)
RUBAY Cécile (F)
SIMON Marie-Hélène (F)
SWARTELE Sabine (N)

3. LE TRAVAIL

3.1 Objectifs

Dans les statuts, constitués en mai 1994, l'établissement de l'association est présenté comme suit :

L'association est fondée en vue de mettre en place des Habitations Protégées, c'est-à-dire des habitations supervisées pour maintenir et soutenir des personnes qui présentent des troubles psychiatriques et qui souhaitent vivre en Habitations Protégées.

L'accompagnement en Habitations Protégées est assez intensif et a une valeur éducative importante. Le but de l'accompagnement est d'accroître **l'autonomie et l'intégration sociale**. La disposition en habitations individuelles laisse une plus grande palette de possibilités d'intégration. Chaque demande et besoin individuel peuvent être abordés par une proposition adaptée, tenant compte du rythme de vie et/ou de l'évolution de chacun.

Au travers d'une évaluation régulière, au sein des Habitations Protégées, il est réellement possible de laisser les résidents poser des choix dans leur vie quotidienne. Dès le premier contact dans l'accompagnement, il s'agit de tenir compte de certains aspects :

- **l'accompagnement suit un rythme** de rendez-vous. L'engagement exige un certain temps qui dépend naturellement de chaque situation, avec comme objectif de pouvoir faire des évaluations régulières du travail et de la relation résident/équipe. En principe, il n'y a pas de durée maximum au temps de séjour en Habitation Protégées.
- Une des facettes de notre travail est de **faire appel un maximum aux capacités et responsabilités de la personne et de les respecter**. Les places en habitations protégées doivent donner l'opportunité de jeter des ponts entre les capacités personnelles des résidents et les exigences de la vie sociale. Cela suppose, même si c'est modeste, que les résidents approuvent le plan d'accompagnement que nous avons conclu avec eux. Dans ce plan, il y a des conditions et il faut trouver un consensus dans lequel les objectifs de travail et les rendez-vous d'accompagnement sont clairement inscrits.
- **Profiter de tous les événements de la vie quotidienne comme des chances d'améliorer l'autonomie et la réintégration**. Ceci vise surtout à établir des contacts concrets et réguliers au sein du quartier, en particulier via les organismes sociaux et lieux de rencontres qui se

situent dans le quartier concerné. Il est aussi important d'assister le résident dans ses souhaits de contacts.

- Une autre tâche de l'accompagnement réside aussi dans le maintien du sentiment de **valeur personnelle** du résident.

3.2 Optique de travail

L'ASBL propose uniquement des habitations protégées individuelles :

Nous pensons que ce n'est pas parce que des personnes souffrent de graves difficultés psychiatriques et ont besoin de soins intensifs et fréquents, que ces personnes ne pourraient pas bénéficier d'un autre logement que la formule de communauté. C'est pourquoi nous tenons à offrir à nos résidents la possibilité de vivre dans un cadre résidentiel individuel. Nous voulons garantir à nos clients des soins psychiatriques intensifs avec le maintien d'une liberté **individuelle et le respect de leur intimité**.

Comme dit précédemment, la durée d'un séjour en habitation protégée est illimitée. Nous ne reviendrons pas sur cette dynamique, qui semble revenir à la surface trop souvent, qui préconise que les patients psychiatriques chroniques doivent quitter les lieux dès que leurs symptômes diminuent. Nous sommes convaincus que le logement et l'environnement font partie intégrante de la réinsertion dans notre société. Cela irait à l'encontre de notre objectif de forcer ces personnes à quitter la structure pour la simple raison qu'elles seraient intégrées et se sentiraient mieux...

Il nous arrive parfois de proposer aux résidents des Habitations Protégées, la possibilité d'emménager éventuellement dans un **appartement social** dans leur quartier. A ce moment l'accompagnement offert par l'équipe des Habitations Protégées peut simplement être prolongé et ce avec les mêmes intervenants. L'accompagnement continue, le logement change. De ce fait, nous pouvons loger nos résidents dans des logements moins chers, ce qui libère une partie de leur budget pour d'autres choses et ceci contribue à améliorer leur qualité de vie. Eventuellement, dans une phase ultérieure, l'accompagnement peut arriver à terme, sans pour autant que les patients soient obligés de déménager. Il est de notre avis, que cette manière de quitter l'habitation protégée contribue réellement à l'intégration et à la réhabilitation tout en tenant compte du rythme de vie et des possibilités du résident.

Ceci est possible grâce aux conventions conclues avec le **Logement Bruxellois et le Foyer Laekenois** qui mettent à notre disposition un certain nombre d'appartements. Ces conventions tiennent compte du fait qu'il peut être décidé de mettre fin à l'accompagnement en Habitation Protégée sans que le résident ne perde son logement social. Le cas échéant, un nouvel appartement est alors mis à disposition de notre ASBL.

Nous tenons également à signaler qu'il existe une étroite **collaboration entre l'Initiative Antonin Artaud et le Centre de Santé Mentale Antonin Artaud**. Premièrement, vu le fait que le bureau de l'Initiative se situe dans le même immeuble que le CSM, il y a beaucoup d'échanges informels entre les membres des deux équipes. Deuxièmement, l'Initiative participe à une partie du staff hebdomadaire du CSM.

3.3 Ethique de travail

Notre philosophie de travail a comme pilier principal la '**psychiatrie sociale**' constituée par un modèle de réhabilitation. Nous trouvons un beau résumé de ce modèle dans la citation suivante :

« La création d'une vie, d'une habitation, et d'un environnement et le plus normal possible, dans lesquels les personnes avec un handicap psychiatrique sont soutenues et accompagnées dans le but de créer un épanouissement le plus optimal possible dans le fonctionnement personnel et social » (R. Stockmans)

A l'arrivée d'un résident, nous établissons un **plan d'accompagnement individualisé**. Ce plan est évalué régulièrement. A ce niveau nous basons sur les **12 points de Shepard** :

« Juridique – financier – logement – vie quotidienne – occupations en journée – groupe primaire – relation au réseau – santé physique et psychique – utilisation des médicaments – relation accompagnant/résident – implication des autres intervenants – donner de l'espoir »

Un nombre de ces points demande plus d'attention que d'autres :

- Le volet financier : la gestion d'un budget pèse lourd dans notre pratique. Pour certains la gestion budgétaire signifie un maillon primaire dans leur processus de stabilisation. 50% de nos résidents ont une administration provisoire de biens.
- La vie quotidienne : l'hygiène personnelle, l'entretien de l'appartement, l'utilisation des équipements publics, habiletés sociales.
- Groupe primaire et réseau social : les contacts avec la famille, les amis et l'entourage immédiat doivent être encouragés.
- L'engagement des autres intervenants : collaboration avec le C.S.M. Antonin Artaud est un grand avantage en situation de crise et nous pouvons faire appel plus vite au psychiatre accompagnant et ainsi peut-être éviter une hospitalisation grâce à cette intervention. Les Habitations Protégées sont un maillon dans un réseau social encore plus grand.

3.4 Accompagnement et technique d'intervention

3.4.1 Le processus de candidature

La procédure de candidature se compose de trois rendez-vous. Deux d'entre eux se passent avec les membres de l'équipe accompagnante et le troisième a lieu sous forme d'un entretien avec le psychiatre responsable. Trois rendez-vous pour se donner une meilleure chance de réussir une évaluation fondamentale des besoins, des possibilités et des points de repère par et pour le candidat résident. Dans la réflexion avec l'équipe, le psychiatre et le service qui envoie, une décision est prise. Après la décision, l'équipe reste en contact avec le candidat jusqu'à ce qu'un appartement se libère. Cette période est aussi importante pour une présentation plus claire de l'accompagnement qui va suivre. Les entretiens se passent dans le bureau de l'ASBL, et sont appelés 'entretiens de continuité'.

3.4.2 Le référent principal et le co-référent

Chaque résident se voit attribuer 2 personnes de l'équipe accompagnante, un référent principal et un co-référent. Ces deux référents suivent le résident dans son projet et en cas de besoin le résident peut faire appel à eux. En psychiatrie sociale, il est nommé 'case manager', ou celui qui coordonne chaque maillon dans le réseau social.

3.4.3 Les permanences

Trois fois par semaine il y a quelqu'un de l'équipe accompagnante présent et disponible au bureau : le lundi matin de 9h à 12h ; le mercredi après-midi de 13h à 16h ; et le vendredi après-midi de 13h à 16h. Ce sont des moments d'accueil fixes où chaque résident peut faire appel à un accompagnant. Pour certains résidents la permanence fait partie d'un contact, d'un moment d'entretien, pour d'autres il s'agit d'un point de repère en situation de besoin et une place où les problèmes administratifs et/ou sociaux peuvent être résolus. Pour l'équipe accompagnante la permanence n'est pas seulement une place pour l'accueil, mais aussi un moyen de structurer les demandes d'aide dans le temps, pour apprendre à un résident d'attendre un peu avec sa demande et ne pas désirer une satisfaction immédiate.

3.4.4 Les visites à domicile

Dans le contrat d'accompagnement les entretiens et la fréquence des visites à domicile sont fixées. Il est prévu au minimum une visite à domicile par semaine. En cas de crise, les interventions sont plus fréquentes et parfois même journalières. En cas de situation de crises urgentes les membres d'équipe peuvent être contactés 24h/24 via gsm.

3.4.5. GSM de garde

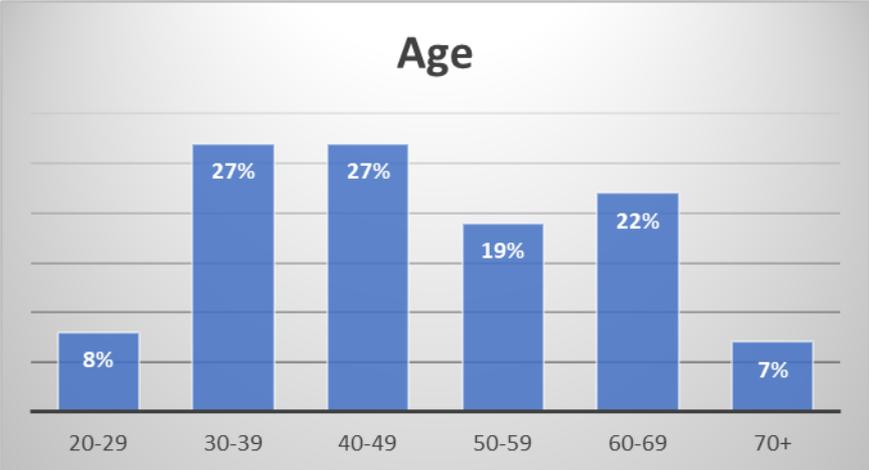
Comme nous l'avons déjà mentionné, un membre de l'équipe est joignable 24h/24.

Dans la plupart des cas, la demande d'aide peut être satisfaite par téléphone.

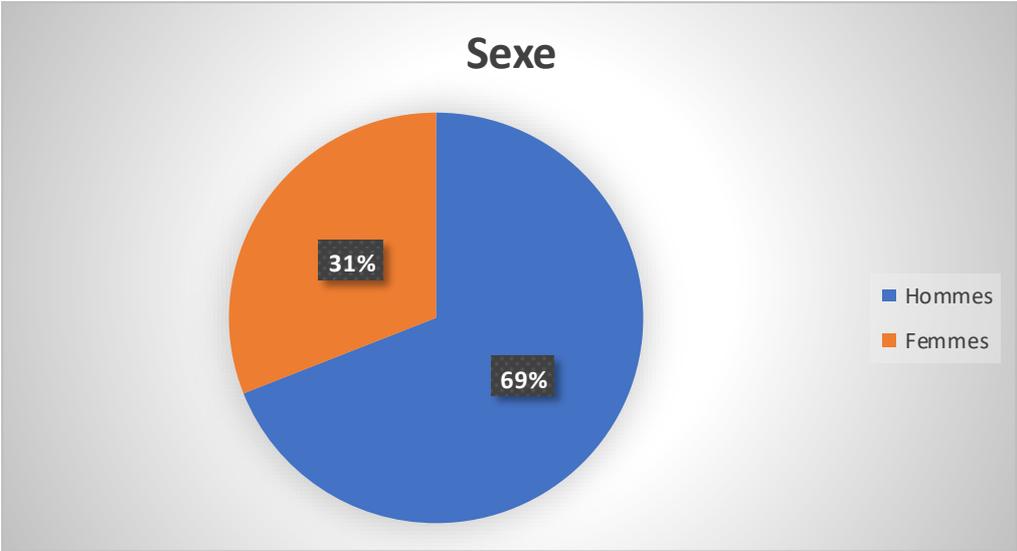
Il est rare qu'un membre de l'équipe soit amené à se déplacer le soir ou le week-end. Ces déplacements prennent souvent place dans un contexte de comportement agressif, délirant et/ou suicidaire du résident. Mais parfois il s'agissait de faire appel aux compétences « techniques » de l'intervenant, par exemple en cas d'infiltration d'eau, de chauffage défectueux en plein hiver, de perte de clé,...

4. DONNEES STATISTIQUES SUR LA POPULATION DES HABITATIONS PROTEGEES

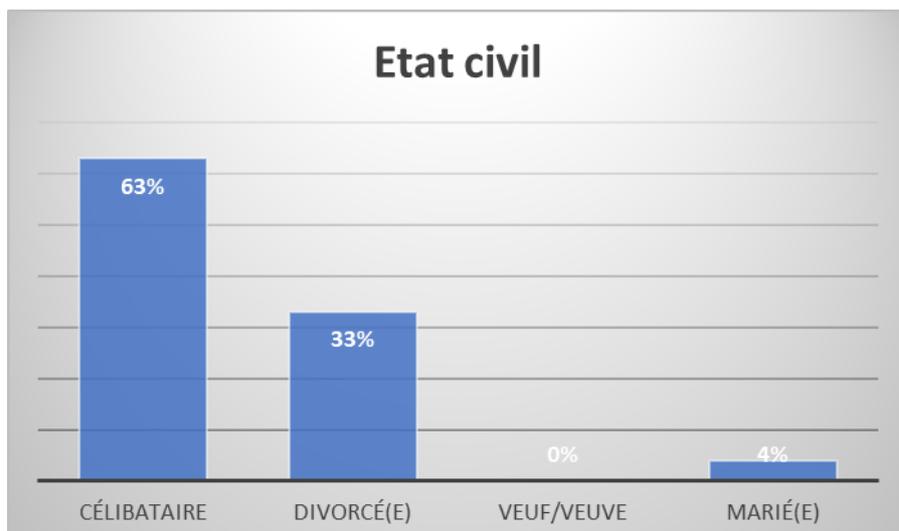
4.1. Age



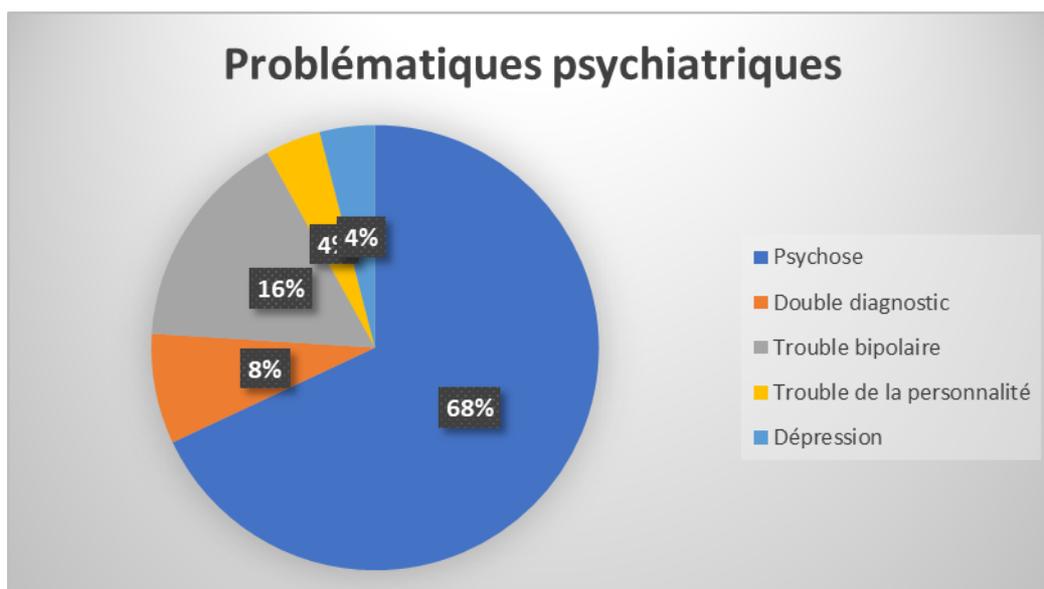
4.2. Sexe



4.3. Etat civil

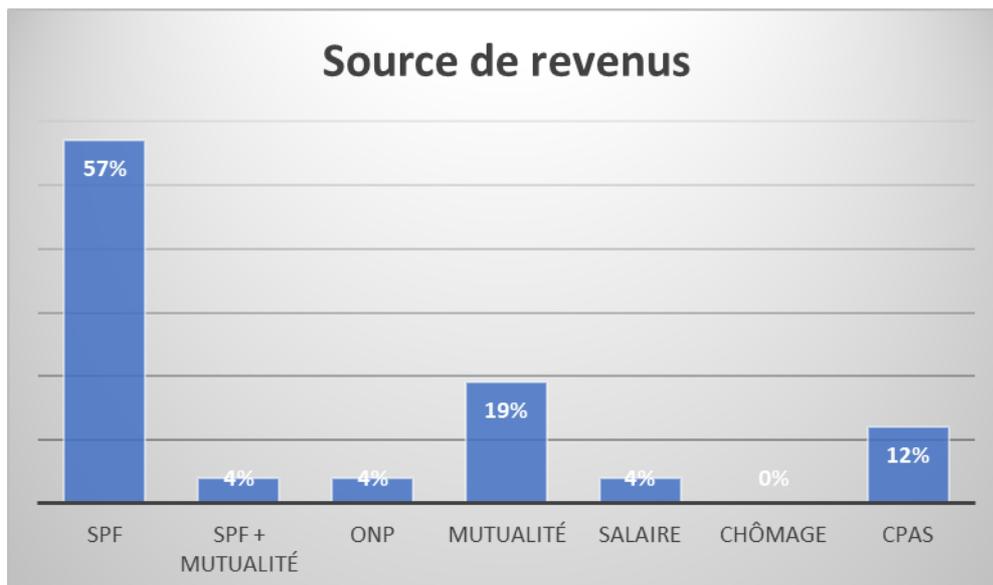


4.4. Problématiques psychiatriques

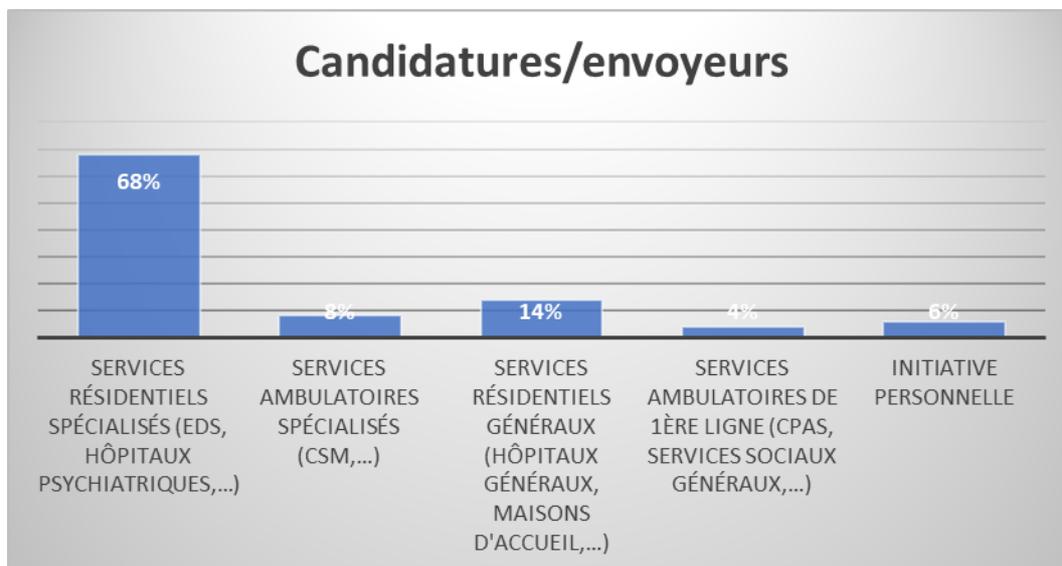


- Dans la catégorie des doubles diagnostics, nous retrouvons : psychose + retard mental, psychose + autisme, trouble de la personnalité + trouble bipolaire et autisme + trouble de la personnalité.

4.5. Source de revenus



4.6. Candidatures/envoyeurs



4.7. « Turnover »

Suite au « confinement Covid-19 » aucun résident n'a déménagé vers un logement social via nos conventions !

- 2 résidents ont déménagé vers un logement privé
- 1 résident a été admis dans une maison de repos et de soins
- l'équipe a mis fin à deux suivis

5. SITUATION DES PLACES AGREES DU 01/01/2019 JUSQU'AU 31/12/2020

Adresse	Nombre de places	Propriétaire
Rue du Rouleau 9 1000 Bruxelles	6	ASBL Initiative Antonin Artaud
Rue Locquenghien 9 1000 Bruxelles	0	ASBL Initiative Antonin Artaud
Rue de l'Infirmier 5 1000 Bruxelles	1	CPAS de Bruxelles
Rue de la Senne 90 1000 Bruxelles	7	Privé
Rue des Foulons 46 1000 Bruxelles	1	ASBL L'Ouvroir
Chaussée d'Anvers 150 1000 Bruxelles	3	Foyer Laekenois
Chaussée d'Anvers 154 1000 Bruxelles	1	Foyer Laekenois
Rue Terre Neuve 132 1000 Bruxelles	1	Le Logement Bruxellois
Rue de l'Economie 25 1000 Bruxelles	1	Le Logement Bruxellois
Bld. de Smet de Naeyer 568 1020 Bruxelles	1	Foyer Laekenois
Avenue de l'Héliport 33 1000 Bruxelles	2	Foyer Laekenois
Place de la Querelle 1 1000 Bruxelles	1	Le Logement Bruxellois
Boulevard de la Révision 33 1070 Anderlecht	1	AIS Delta
TOTAL	26	

6. NOMBRE DE JOURS REALISES

Mois	Nombre de jours réalisés
Janvier	771
Février	735
Mars	805
Avril	780
Mai	790
Juin	710
Juillet	672
Août	718
Septembre	684
Octobre	682
Novembre	747
Décembre	775
TOTAL	8869

Remarque : degré d'occupation = 93,45 %

7. PARTICIPATION SOCIO-CULTURELLE

7.1 « Article 27 »

L'Initiative a une convention avec l'ASBL « Article 27 » depuis septembre 2001.

Cette convention nous a permis de diversifier l'offre des activités que nous proposons à nos résidents ainsi que de leur faire bénéficier d'un prix très avantageux pour l'accès à ces activités.

Lors des premières années de la convention, les activités se faisaient essentiellement accompagnées par un membre de l'équipe.

Nous constatons que, de temps en temps nos résidents s'organisent entre eux pour programmer les différentes sorties socio-culturelles. Ceci nous permet de dire que cette convention atteint nos objectifs qui sont en l'occurrence l'autonomisation des résidents et l'intégration dans la vie socio-culturelle de notre capitale.

La crise sanitaire de mars 2020, lié au covid19, a provoqué un ralentissement des offres culturelles à Bruxelles. En effet, dans un premier temps, des mesures sanitaires strictes ont été mises en place. Distanciation sociale, port du masque obligatoire, nombre limité de participants, etc. Ensuite, nous avons constaté la fermeture totale et complète de certains lieux culturels (théâtre, cinéma).

Toutefois, les tickets « Article27 » ont été utilisés pour les évènements permanents restés ouverts.

7.2 Journées d'excursion

Deux fois par an nous organisons avec les résidents une journée d'excursion.

Ces journées ont beaucoup de succès. Par ailleurs les résidents n'hésitent pas à nous rappeler à chaque saison l'organisation de la nouvelle journée d'excursion.

L'objectif ici est surtout d'avoir un contact informel avec nos résidents dans le but d'obtenir une meilleure collaboration.

En 2020 nous n'avons pas pu organiser d'excursion avec nos résidents du au covid-19 nous avons prévu d'aller à Pairi Daiza mais au vu des consignes du gouvernement et du mauvais temps nous avons préféré reporter cette excursion ultérieurement.

8. ACTIVATION : partenariat avec le centre de jour « den Teirling »

« L'activation » des résidents est en principe une mission de chaque IHP. Dans le cadre d'un accord social fédéral, un financement est prévu depuis 2006 pour permettre l'engagement de 86 équivalents temps plein dans l'objectif de soutenir et développer cette fonction d'« activation ».

Cette fonction d'« activation » consiste à tenter de (ré) intégrer les résidents dans la société en tenant compte des caractéristiques, souhaits et possibilités des résidents et en utilisant au maximum l'offre de service de la région considérée.

Pour certains résidents, il s'agit j d'explorer les pistes d'un travail rémunéré, pour d'autres celles d'un travail en atelier protégé ou encore de la fréquentation d'un centre de jour.

L'Initiative Antonin Artaud a décidé pour cette fonction « activation » de travailler en collaboration avec le centre de jour den Teirling.

Un lien de collaboration s'est créé entre le centre de jour den Teirling, le projet de soins psychiatriques à domicile Lila et les habitations protégées Antonin Artaud, Nieuwe Thuis et Festina Lente.

Les IHP ont chacune déléguées un travailleur à mi-temps au Teirling pour mener à bien ce projet d'« activation ».

L'objectif de l'Initiative à travers cette collaboration est de pouvoir agrandir l'offre occupationnelle pour des personnes qui souffrent d'une problématique psychiatrique complexe.

9. ASBL Hermes Plus

L'ASBL Hermes Plus a comme mission d'essayer de réformer les soins en santé mentale par la réalisation de circuits et de réseaux de soins.

Il s'agit de développer des réseaux de soins multidisciplinaires, résultat de collaborations opérationnelles de partenaires effectifs ayant pour but d'offrir une réponse adaptée à chacune des situations par la mise en place de parcours individualisés.

Le modèle préconisé associe l'ensemble des dispositifs intra et extra hospitaliers dans une approche globale et intégrée dont la finalité est le maintien des personnes au sein de leur environnement et de leur tissu social d'origine.

L'organisation concerne l'ensemble des intervenants présents sur un territoire délimité qui auront à créer des stratégies pour répondre à l'ensemble des besoins en santé mentale de la population de ce territoire.

Les objectifs spécifiques d'Hermes Plus sont :

- Concertation pluridisciplinaire autour du patient, travaille en réseau et circuit de soin ;
- Rendre les soins plus accessibles et la mobilité des patients en vue d'un dispositif de soins mieux adapté par le biais de la collaboration et de la concertation et suivre ce processus de transition ;
- Proposer des pistes alternatives à l'hospitalisation ;
- Optimaliser le travail existant par l'échange et l'harmonisation entre les différentes pratiques.

Hermes Plus s'organise autour de 5 fonctions : 1) la prévention, 2a) l'équipe mobile de crise, 2b) l'équipe mobile à destination des patients chroniques, 3) la réhabilitation par le travail, 4) la référence hospitalière et 5) le logement.

Les IHP Antonin Artaud sont essentiellement impliquées dans le volet de la réforme (cf. fonction 5) qui concerne le logement et donc le développement d'habitats spécifiques intégrés dans le tissu social qui visent à faciliter l'insertion sociale par le soutien à l'organisation de la vie quotidienne et la prise en compte des besoins d'autonomie exprimés par les personnes.

Nous comptons comme partenaires d'Hermes Plus pour la fonction logement, les IHP, les MSP, les Maisons d'accueil, ...

Le premier axe de travail effectué avec les partenaires d'Hermes Plus concernait la réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle des institutions issues du secteur de la santé mentale. Etat des lieux rendant compte de la difficulté des partenaires à trouver des pistes de logement alternatif aux habitations protégées pour les résidents stabilisés et ce, compte tenu des prix locatifs élevés du marché privé, du manque de dispositifs alternatifs (type habitat groupé, solidaire, accès à la propriété,). Nous constatons donc un faible turn-over au sein des IHP.

Certains partenaires, forts d'une collaboration de longue date avec les logements sociaux, ont établi des conventions stipulant la mise à disposition de logements sociaux en contrepartie directe de la poursuite de l'encadrement IHP et de la « garantie » du paiement du loyer. La société de logement social a également la possibilité de faire appel à l'équipe des soins psychiatriques à domicile pour des locataires avec lesquels ils sont en difficulté et avec des risques d'expulsion à plus ou moins long terme.

L'expérience montre que, même si ce type de partenariat bénéficie à de nombreux résidents, de nombreux autres ne souhaitent pas résider en logement social.

Le second axe de travail était celui de l'état des lieux des pistes de collaboration avec les institutions ne relevant pas directement du secteur de la santé mentale. Etat des lieux au cours duquel le CPAS s'est montré ouvert à des propositions de pistes de logement pour des personnes avec un parcours psychiatrique ou en souffrance psychique.

La tendance évolutive de la fonction « logement » ne va pas dans le sens de la création de nouvelles structures d'habitations protégées, mais bien vers le développement de collaborations spécifiques et/ou originales avec des partenaires territoriaux.

Développer ce type de collaboration, favorisant la circulation et l'insertion sociale, s'inscrirait dans un double mouvement :

- Faciliter l'accès aux IHP de par l'augmentation du turn-over institutionnel ainsi que par une réflexion autour des critères d'admission qui paraissent trop éloignés de la réalité rencontrée par certains partenaires, comme par exemple : les maisons d'accueils qui hébergent de nombreuses personnes souffrant d'une problématique psychiatrique.
- Développer des principes de mobilité des travailleurs de la santé mentale en vue d'apporter un soutien aux partenaires de première ligne et faciliter les passages entre les différents lieux de vie.

10. JOB-COACHING

Début 2020, un projet de job-coaching appelé « Job parcours » a été mis en place en collaboration entre plusieurs organismes ; Hermesplus, Atelier Groot Eiland, Job@ubuntu, Groep intro, l'Equipe asbl et le CPAS de 1000 Bruxelles. Le but est de proposer un accompagnement vers le marché de l'emploi pour des personnes éloignées de celui-ci. A travers la recherche d'une formation, d'un bénévolat, d'un stage, de la mobilisation des compétences de la personne. L'objectif de ce projet, est de réinsérer la personne dans la société, d'y prendre sa place, de prendre confiance.

Certains de nos résidents, des habitations protégées, ont entamés un suivi avec la référente «Job parcours » de l'asbl Hermesplus.

11. LES APPELS VIDEO

Les appels vidéo sont une nouvelle technique qui peut être utilisé dans le travail d'accompagnement. Nous pouvons – grâce à une subvention de la Fondation Roi Baudouin - mettre des ordinateurs à disposition des résidents qui n'en ont pas. C'est une opportunité supplémentaire d'offrir à nos résidents de ne pas être en marge de la numérisation ou digitalisation dans notre société.

12. PSYCOT (« Psychiatrie – Coordination – Soins à domicile »)

D'une part, l'Initiative Antonin Artaud fait partie du Comité d'Accompagnement du projet pilote

« Psychiatrie-Coordination-Soins à domicile » (PsyCot). Ce projet est attribué à l'ASBL « Coordination des Initiatives d'Habitations Protégées de Bruxelles-Centre ». Cependant, sur le plan du contenu, la responsabilité financière est supportée par le CSM Antonin Artaud.

PsyCot a pour objectif d'organiser des réunions de réseau pour des patients vivant à domicile et qui ne dépendent plus d'aucune structure d'accompagnement.

D'autre part, un membre de l'équipe participe activement à ce projet en organisant des réunions de coordination, des sensibilisations et des coachings.

13. CIRCUIT

Le CSM Antonin Artaud a créé en 2018 le projet « Circuit ». Circuit est un lieu d'accueil bas de seuil situé dans la rue du Cirque 7 à 1000 Bruxelles. Il s'agit concrètement d'un espace de rencontres s'organisant autour des fonctions suivantes :

- Lieu d'accueil :

Des personnes souffrant de problèmes psychiatriques de longue durée (comme par exemples les résidents de l'Initiative Antonin Artaud) peuvent s'y rendre chaque jour. Ce lieu d'accueil donne la possibilité d'avoir des contacts avec les bénévoles, de s'échanger les idées ou tout simplement d'être présent. Circuit est ouvert pour l'instant tous les jours ouvrables pendant deux heures. Un premier entretien est organisé afin d'expliquer le bon déroulement du centre. Les usagers peuvent y boire entre autres du potage fraîchement préparé par le « Clubhouse Brussels ».

- Point d'information :

Circuit est une activité du CSM Antonin Artaud. Dans un premier temps le but est de rassembler de l'information autour de toutes sortes d'activités et d'évènements qui ont lieu à Bruxelles. Circuit a également l'ambition de mettre à disposition un aperçu de tous les services et initiatives du secteur de la santé mentale.

- Lieu de travail :

Circuit essaie de stimuler la participation et la « coresponsabilité » des usagers dans la gestion du centre. Il y a entre autres une collaboration avec le « Clubhouse Brussels ».

- Visibilité :

Le local de Circuit est mis à disposition pour des expositions d'œuvres d'art qui sont réalisées par des membres ou des patients d'organisations « partenaires ».

Depuis le mois de juin 2020 les IHP Antonin Artaud en collaboration avec le Circuit, organise ensemble des activités au rythme d'une fois par semaine le vendredi après-midi à partir de 13h. Les activités sont variées : Promenade dans la ville, cuisine, bricolage, projection d'un film ect. Chaque mois les IHP propose un planning d'activité pour le mois. Malheureusement du au covid-19 nous avons dû stopper nos activités temporairement depuis le mois d'octobre 2020.

14. LA GESTION DU PATRIMOINE

L'offre d'habitations protégées en bon état locatif nécessite un investissement en temps et énergie. Cela implique la tenue d'un inventaire permanent de travaux de réparations et de rafraîchissements nécessaires pour chaque appartement, de même qu'établir un planning hebdomadaire avec notre collaborateur technique.

Notre ASBL s'engage à repeindre tous les cinq ans chaque appartement.

Cette année la Commission Communautaire Commune a alloué un certain budget afin de soutenir l'entretien et la rénovation des appartements d'Habitations Protégés.

Concrètement, toute Initiative d'Habitation Protégée bicommunautaire peut demander une intervention à hauteur de maximum 800,00€ par appartement reconnu pour les travaux de rénovation et/ou d'entretien qui y ont été effectués.

Cette année, l'Initiative Antonin Artaud a demandé un total de 17.600 ,00 €.

Prévention incendie

Notre ASBL s'engage à installer dans chaque appartement un extincteur, une couverture anti-feu ainsi qu'un détecteur de fumée.

15. CONTACTS EXTERNES

15.1 Membre et participation dans différentes plateformes

Groupe de travail 'Bijeenkomst Begeleiders Beschut Wonen'

A l'initiative de la Plateforme de la Concertation en Santé Mentale pour la Région de Bruxelles-Capitale, toutes les 6 semaines est organisée une rencontre entre les accompagnants des Habitations Protégées de Bruxelles. Lors de ces réunions, différents thèmes sont abordés tels que : la consommation d'alcool au sein des Habitations Protégées, la loi concernant les contrats de bail, la sécurité incendie, les mises en observation, l'administration provisoire de biens... Cela permet également de renforcer les liens avec les autres Initiatives Bruxelloises.

Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées (FIHP)

La Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées (FIHP) a les objectifs suivants :

- Représenter les Habitations Protégées auprès des instances décisionnelles tant fédérales que communautaires ;
- Pourvoir à l'information de ses membres sur toute question règlementaire et organisationnelle ;
- Mener une réflexion de fond sur les pratiques en termes éthique et déontologique.
-

Le coordinateur de notre Initiative participe aux réunions mensuelles du conseil d'administration de la FIHP.

Groupe d'Intervision des Habitations Protégées

En raison de la crise sanitaire covid19, les réunions « en présentiel » n'ont plus été organisées. Il n'y a pas eu de suivi en visio-conférence.

Groupe d'Intervision organisé par le SMES

Toutefois, un groupe d'intervision organisé par le SMES a été mis en place. Celui-ci a débuté en octobre 2020 et se terminera en juin 2021. Les réunions sont animées par deux intervenantes de la coordination du Smes et de l'asbl « projet Lama ». L'objectif de ces séances est d'inviter les participants à présenter leur association et à poser des questions de réflexion à partir d'une situation problématique ou non, vécue par chaque institution.

15.2 Formation

- **Jaarlijkse info- en demodag Obasi zorgdossier**
18 février 2020

Sonia et Nicolas ont participé à la journée d'information organisée par Obasi (cf. dossier électronique)

- **Twintig jaar Den Teirling**
20-21-22 février 2020

Joyce, Coline, Sonia et Nicolaas ont participé aux activités organisés par Den Teirling à l'occasion de leur 20 ans d'existence.

- **Patiënten met BPS : de goede aanpak.** Nicolaas a suivi cette journée d'étude organisé par la PFCSM
Dr. Livia De Picker
Psychiatre UPC Duffel
5 octobre 2020

16. RESUME PSYCHIATRIQUE MINIMUM

Chaque semestre les données du Résumé Psychiatrique Minimum sont enregistrées avec l'aide du logiciel « Atoum » et sont exportées auprès d'Iriscare.

Il y a un financement prévu pour le RPM dans le prix de journée.

17. RESPONSABILITE MEDICALE

Le Dr. Renilde BOCKEN est la responsable médicale de l'Initiative.

Le Dr. BOCKEN participe chaque semaine aux réunions d'équipe. Elle est entre autres responsable de la politique d'admission et de sortie. Deux fois par an, il y a un entretien d'évaluation de chaque résident avec son référent, où le Dr. BOCKEN est activement impliqué.

Il y a un financement prévu pour la fonction médicale dans le prix de journée.

18. SERVICE DE MEDIATION SANTE MENTALE

Tout patient qui reçoit des soins de santé dispensés par un praticien professionnel dispose de droits, tels qu'énoncés par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

Le patient a le droit de consulter le service de médiation compétent afin d'y formuler ses questions, remarques ou plaintes à propos de l'exercice de ses droits.

Cette fonction se voit confier les missions suivantes :

1. La prévention des questions et les plaintes par le biais de promotion de la communication entre le patient et le praticien professionnel ;
2. La médiation en cas de plaintes en vue de parvenir à une solution ;
3. L'information du patient au sujet des possibilités alternatives de traitement de sa plainte en l'absence d'une solution par la médiation ;
4. La communication d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et les règles du processus de médiation ;
5. La formulation de recommandations afin de prévenir la répétition des manquements qui peuvent donner lieu à des plaintes.

Les médiateurs responsables pour la médiation des plaintes organisée par le service médiation de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale sont :

- **Greta Leire**
- **Hajar Laghmiche**
- **Flavia Pirovano**

Numéros gratuits : 0800 99 091 (FR - Hajar Laghmiche), 0800/99.062 (FR – Flavia Pirovano) et 0800 32 036 (NL - Greta Leire).

E-mails: plainte@mediatio.be (FR) et klacht@mediatio.be (NL).

Site internet des médiatrices: mediatio.be

Tous les résidents ont été mis au courant de l'existence de la loi relative aux droits du patient ainsi que du Service de Médiation Santé Mentale. Une brochure relative aux droits du patient est envoyée à chaque résident.

19. DOSSIER ELECTRONIQUE OBASI

Etant donné la digitalisation croissante dans notre société et l'obligation de passer à la prescription électronique à partir du 1^{er} janvier 2020, nous avons décidé ensemble avec nos collègues du Centre de Santé Mentale d'informatiser les dossiers des patients. Nous avons fait concrètement appel à la société OBASI – Partner in Healthcare. Cette firme développe des applications logicielles de haute qualité et sécurisée pour le secteur de la santé.

20. PERSPECTIVES D'AVENIR

Transformation de la Rue Locquenhien n°9

La maison située rue Locquenhien 9 est en train d'être transformée en 7 unités de logement individuel.

Agrément de 4 places supplémentaires

La Commission Communautaire nous a agréée cette année 4 places supplémentaires. L'Initiative Antonin Artaud recevra probablement l'année prochaine encore 4 places supplémentaires. Au total nous évoluerons vers 30 places agréées.

Website www.initiatief-antoninartaud.be

Nous avons décidé de créer un site web. Le but est de mettre le site en ligne début de l'année prochaine.

